

Date de convocation :
17 janvier 2019

Séance du 25 janvier 2019

Président : M. Xavier ODO

Date d'affichage :
18 janvier 2019

Secrétaires : Maria MARTINEZ, Laurent SERVONNET;

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 21

Présents : Mmes – MM. :

Xavier **ODO**, Magali **LANGLOIS**, Maxime **MONTET**, Marie **MARTINEZ**, Frédéric **SERRA**, Najoua **AYACHE**, Guillaume **MOULIN**, Isabelle **GAUTELIER**, Bernard **CHIPIER**, Marie-Claude **MASSON**, Bruno **ZIEGLER**, Marcel **VAGANAY**, Georges **BURTIN**, Arnaud **TREDEZ**, Laurent **SERVONNET**, José **PIERROT**, Catherine **VERZIER**, Pia **BOIZET**, Martine **NAZARET**, Hervé **NOUZET**, Roger **FRETY**

Ont donné procuration : Mmes – MM. :

Sylvie **ARTICO** à Magali **LANGLOIS**, Irène **DARRE** à Martine **NAZARET**, Florence **MARINIER** à Frédéric **SERRA**, Marie Line **JULLIEN** à Marcel **VAGANAY**, Gaëlle **BLAISON-GHEYSSENS** à Maxime **MONTET**, Christian **GOUBERT** à Pia **BOIZET**, Céline **LAVILLE** à Isabelle **GAUTELIER**, Djamel **MESAI MOHAMMED** à Guillaume **MOULIN**

Pour extrait conforme,
Le Maire,

EXERCICE 2019 - FONDS DE PETITS TRAVAUX VILLE DE GRIGNY-ALLIADÉ HABITAT

Le rapporteur rappelle que dans le cadre de la gestion sociale et urbaine de proximité mise en œuvre sur le quartier du Vallon, la Ville de Grigny, la Métropole de Lyon et Alliade habitat ont décidé de créer un fonds petits travaux en 2009. Ce fonds permet d'être réactif aux petites dégradations repérées sur le quartier. Les habitants participent au repérage des problèmes lors des diagnostics en marchant. Les trois partenaires proposent de reconduire en 2019 ce fonds qui est un outil important dans l'association des habitants à l'amélioration de leur cadre de vie.

Le fonds petits travaux est porté par la Ville et est alimenté par les contributions financières de la Métropole de Lyon, de la Ville et d'Alliade Habitat à hauteur de 3 000 € chacun.

Sur proposition du Rapporteur et après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE de reconduire le fonds petits travaux pour l'année 2019 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de participation financière avec Alliade Habitat.

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 29 voix pour.

EXERCICE 2019

VALLON CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE FONDS PETITS TRAVAUX

Entre

La **Ville de GRIGNY** (Rhône), 3 avenue Jean Estragnat, 69520 Grigny, représentée par son Maire, Monsieur Xavier ODO, d'une part,

Et

La société **Alliade Habitat**, sise 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon, représenté par sa Directrice générale, Madame Elodie AUCOURT-PIGNEAU, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Afin de poursuivre les efforts entrepris suite aux restructurations lourdes mises en œuvre sur le quartier du Vallon dans les années 90, la Ville de Grigny s'est engagée aux côtés du bailleur, Alliade habitat, dans une démarche de Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP).

Les actions menées visent à améliorer les conditions et le cadre de vie des habitants tout en privilégiant leur participation et en développant la présence de proximité dans le quartier.

Afin d'être réactifs aux petites dégradations repérées, notamment lors des diagnostics en marchant, les partenaires ont décidé en 2009 de mettre en place un fonds petits travaux. Ce fonds est porté par La Ville de Grigny et est alimenté par les contributions financières de la Métropole de Lyon, de la Ville de Grigny et d'Alliade habitat. Le fonds petits travaux est reconduit sur l'année 2019 (délibération du conseil municipal du 2018).

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation d'Alliade habitat au fonds de petits travaux. Ce fonds permettra le financement d'interventions sur les espaces extérieurs propriété de la Métropole, de la Ville et du bailleur ainsi que sur les parties communes.

ARTICLE 2 - COÛT DE L'OPÉRATION ET MONTAGE FINANCIER

Le montant du fonds de petits travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Grigny est fixé à **9 000 euros TTC pour l'année 2019** et le plan de financement est le suivant :

Intitulé de l'action	Ville de Grigny	Métropole de Lyon	Alliade habitat	Coût total
Fonds petits travaux	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	9 000,00 €

ARTICLE 3 - MODALITÉS DE VERSEMENT

La somme due par Alliade habitat au profit de la Ville de Grigny, maître d'ouvrage de l'opération, est de **3 000 euros nets de taxes**. Elle sera réglée en un seul versement.

Le versement sera effectué par chèque à l'ordre de Monsieur le Trésorier Principal de Givors pour le compte de la Ville de Grigny.

Le choix des interventions qui pourront être financées dans le cadre du fonds petits travaux sera effectué d'un commun accord entre Alliade habitat et la Ville de Grigny.

En sa qualité de gestionnaire du fonds, la Ville de Grigny élaborera les bons de commande nécessaires et sera responsable de la mise en œuvre des actions décidées. Le bailleur assurera le suivi des travaux réalisés sur son patrimoine.

Toute action mise en œuvre en dehors de ces règles de fonctionnement ne pourra être intégrée dans le fonds petits travaux.

ARTICLE 4 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à la date de sa signature.

Fait en deux exemplaires, à Grigny, le

Pour la Ville de Grigny
Le Maire,

Xavier ODO,

Pour Alliade habitat
La Directrice générale,

Elodie AUCOURT-PIGNEAU